

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2019

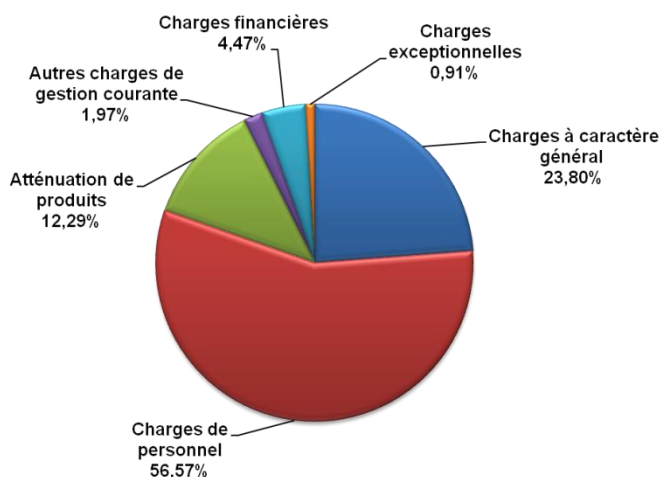
1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2019, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1 666 547 € et se répartissent de la façon suivante :

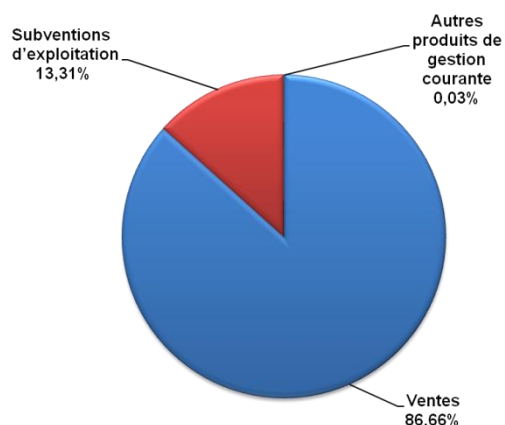
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1.098.548,19 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	261 450,00 €
Charges de personnel :	621 440,00 €
Atténuation de produits :	135 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	21 600,00 €
Charges financières :	49 056,19 €
Charges exceptionnelles :	10 002,00 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 1.510.502,41 € et se répartissent de la façon suivante :

Ventes de produits et prestations :	1 309 000,00 €
Subventions d'exploitation :	201 000,00 €
Autres produits de gestion courante :	502,41 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

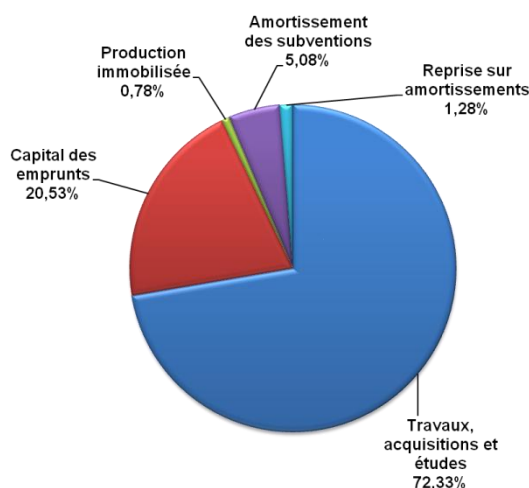
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2019 sont :

• Etude diagnostic schéma directeur :	2 500,00 €
• Modernisation des postes de refoulement (dont RAR) :	20 954,34 €
• Réseau EU Camou/Palassou :	15 000,00 €
• Eaux pluviales rue d'Aspe (RAR) :	282 191,78 €
• Réseau EU la Serre de Légugnon (RAR) :	14 112,00 €
• Extension réseau EU rue Navarrot (opération avec SIA Escou) :	45 000,00 €
• Réhabilitation EU rue des Oustalots :	89 000,00 €
• Restructuration réseaux :	220 000,00 €
• Matériel informatique et logiciels :	44 610,51 €
• Dispositif relève des compteurs à distance (1 ^{ère} tranche) :	85 500,00 €
• Réseaux divers (dont RAR) :	37 588,21 €
• Travaux divers (dont RAR) :	92 062,87 €
• WC Public Saint-Pierre (RAR) :	8 460,00 €
• WC du Bialé (dont RAR) :	71 567,67 €
• Métrologie STEP renouv./adapt. :	2 000,00 €
• Pompes (dont RAR) :	32 090,00 €
• Acquisition matériel station (dont RAR) :	37 946,21 €
• Compostière :	9 321,41 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 534 540,00 € et se répartissent de la façon suivante :

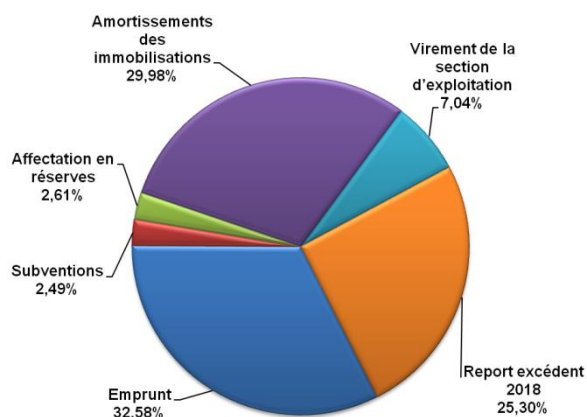
Dépenses d'investissement

Travaux, acquisitions et études (dont RAR) :	1 109 905 €
Capital des emprunts :	315 000 €
Amortissement des subventions :	78 000 €
Production immobilisée :	12 000 €
Reprise sur amortissement :	19 635 €



Recettes d'investissement

Subventions (RAR) :	38 266,12 €
Affectation en réserves :	40 000,00 €
Amortissements :	460 000,00 €
Emprunt :	500 000,00 €
Excédent 2018 reporté :	388 275,07 €
Virement de la section de fonctionnement :	107 998,81 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'établit à 458.363,81 €.

4 – La dette

Début 2019, le capital de la dette s'élève à 2 834 316 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un seul contrat dit à barrière, placé en catégorie B 1, dont le capital restant dû s'élève à 364 000 €.